## Avenant n°3 à l'acte de nomination des mandataires Régie de recettes et d'avances de Domremy

# Le Président du Conseil départemental des Vosges,

Vu l'arrêté n° 2021/5637/OH/DCSJ-SSC portant acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour le site de Domremy ;

Vu l'arrêté n° 2021/5638/OH/DCSJ-SSC portant acte de nomination du régisseur et du mandataire suppléant modifié par l'arrêté n° 2022/9216/OH/DCSJ-SSC ;

Vu l'arrêté  $n^2022/6606/EJ/DCS/SSC$  portant acte de nomination des mandataires modifié par ses avenants  $n^2$  1 et 2;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 juin 2022;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 29 juin 2022;

Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 29 juin 2022 ;

#### **ARRETE**

### **ARTICLE PREMIER**

En complément de mesdames Claire Bonnard, Charlotte Percheron, Pauline Hilaire, Jessica Barrière, Marine Féliziani, Estelle Clerget et de monsieur Alexandre Lebrun, est nommé mandataire de la régie de recettes et d'avances de Domremy, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avance de Domremy avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- M. Pierre Suaire du 6 juillet 2022 jusqu'à la fin de son contrat saisonnier.

### **ARTICLE 2**

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif des régies, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ; ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

### ARTICLE 3

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification.

SIGNATURE DE L'AUTORITÉ QUALIFIÉE POUR NOMMER LE MANDATAIRE,

Pour le Président du Conseil départemental, et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Damien PARMENTIER 2022,07,01 08:23:11 +0200 Ref:20220629\_142849\_1-3-O Signature numérique Le Directeur Général des Services

DAMIEN PARMENTIER

**Damien PARMENTIER** 

SIGNATURES DU RÉGISSEUR ET DES MANDATAIRES SUPPLÉANTS PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Le régisseur

Estelle JACQUEMIN

Les mandataires suppléants

lu et approve

**Séverine PERRIN** 

**Damien ANTOINE** 

SIGNATURE DU MANDATAIRE PRÉCÉDÉE DE LA FORMULE MANUSCRITE « VU POUR ACCEPTATION »,

Pierre SUAIRE Vu pour deceptation